



Actions préventives à mettre en œuvre en routine

	Items check list	Argumentaires	Qui ?
<p style="font-size: 2em; color: orange; text-align: center;">1</p> <p style="color: orange;">Réseau neuf (bâtiment en construction ou restructuration des réseaux)</p>	<p>A la conception des plans et du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réfléchir au positionnement et à l'utilité de chaque point d'eau <input type="checkbox"/> Privilégier les robinets les plus simples possibles (mélangeurs ou mitigeurs), sans cellule photoélectrique, avec brise jet étoilé. Commande fémorale uniquement recommandée en cuisine centrale <input type="checkbox"/> Privilégier les robinets déportés de la bonde et du siphon <input type="checkbox"/> Réfléchir à la mise en place de robinet(s) d'arrêt sur la boucle ou en début de boucle <input type="checkbox"/> Etablir le plan d'échantillonnage du futur bâtiment avec les hygiénistes de l'établissement, les services techniques responsables de la maintenance, le concepteur du réseau 	<p>Un point d'eau installé = bionettoyage quotidien = purge en cas de sous-utilisation.</p> <p>L'utilité et le positionnement de chaque point d'eau est à réfléchir avec le personnel utilisateur. Chaque point d'eau installé est un risque de contamination du réseau.</p> <p>Le réseau et les matériels installés doivent être les plus simples possibles afin de faciliter la maintenance et l'entretien.</p> <p>Le plan d'échantillonnage doit être établi et/ou validé par les professionnels compétents.</p>	<p>Services utilisateurs Cellule « eau »</p>
	<p>A la construction (avant remise des clés du réseau sous la responsabilité du constructeur)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Désinfecter les éléments constitutifs du réseau avant la pose <input type="checkbox"/> Purger 3 fois par semaine le réseau neuf dès la mise en eau <input type="checkbox"/> Désinfecter et prélever avant remise des clés (sous responsabilité du constructeur) <input type="checkbox"/> Vérifier les résultats des prélèvements réalisés avant la remise des clés (réception sous réserve si non conforme) 	<p>A la construction l'ensemble du réseau est sous responsabilité du constructeur. Les actions doivent être précisées dans le cahier des charges du constructeur.</p> <p>Les éléments de traçabilité doivent être remis à la direction de l'établissement.</p> <p>A la remise des clés, la non-conformité des prélèvements ou leur absence peuvent amener à une non réception ou réception sous réserve.</p>	<p>Constructeur</p>
	<p>A la remise des clés (réseau sous responsabilité du directeur de l'établissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Continuer les purges <input type="checkbox"/> Faire nettoyer et désinfecter régulièrement les points d'eau (au minimum une fois par semaine) <input type="checkbox"/> Prélever 4 semaines avant l'emménagement des patients/résidents <input type="checkbox"/> Réaliser une nouvelle désinfection au besoin 	<p>A la remise des clés, le réseau d'eau passe sous responsabilité du directeur d'établissement qui devient le garant de la qualité de l'eau. La qualité doit être maintenue jusqu'à l'accueil des premiers résidents/patients. Si l'eau stagne, cela favorise la contamination du réseau. Il doit être purgé et désinfecté très régulièrement en l'absence de soutirage quotidien.</p> <p>Le délai de 4 semaines permet si besoin la réalisation d'actions correctives et une nouvelle désinfection</p>	<p>Services techniques Direction EOH/EMH</p>

*Contaminé = résultats de prélèvements d'eau (tous types) non conformes. Voir guide eau pour les seuils de non-conformité.

<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Réseau ancien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réaliser une analyse des risques tous les 6 ans <input type="checkbox"/> En cas de travaux ou de changement de destination des locaux, réfléchir au maintien des points d'eau 	<p>L'analyse de risques des réseaux d'eau est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023. [Arrêté]</p> <p>En cas de travaux prévus dans un service, en profiter pour faire retirer les points d'eau non utiles et mettre à jour le carnet sanitaire</p>	<p>Direction Services techniques Encadrement du service</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Points d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réaliser le bionettoyage quotidien des points d'eau <input type="checkbox"/> Si temporairement non utilisé : <ul style="list-style-type: none"> - Faire couper l'eau à la boucle - Sinon, purger 3 fois par semaine - Prévoir un nouveau prélèvement, 3 semaines avant réouverture. <input type="checkbox"/> Si durablement non utilisé (point d'eau inutile), faire déposer le point d'eau et sa canalisation jusqu'à la boucle 	<p>Tout point d'eau est à nettoyer et désinfecter au quotidien quelle que soit sa fréquence d'utilisation.</p> <p>Si temporairement non utilisé : les purges permettent le soutirage de l'eau afin d'éviter la stagnation (fermeture pendant les congés par ex.). La réouverture sera précédée d'un bionettoyage du point d'eau.</p> <p>Point d'eau durablement non utilisé : il est préférable de le faire déposer ou de couper l'eau plutôt que de le purger 3 fois par semaine et/ou de le nettoyer/désinfecter (écoresponsabilité). A la remise en eau, purger et prélever au besoin.</p>	<p>Agent de bionettoyage</p> <p>Purge : à définir</p> <p>Services techniques</p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Filtre EBM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir une réserve de filtres et adaptateurs au besoin <input type="checkbox"/> Choisir un filtre adapté à son établissement (durée, possibilité de purge, type de risque, stérile ou non, résistant aux produits de bionettoyage...) <input type="checkbox"/> Vérifier / auditer les points d'eau durablement filtrés 	<p>Il est primordial de disposer de filtres neufs en stock. Les filtres doivent être choisis en concertation avec l'EOH/EMH et validés par la cellule eau.</p> <p>Auditer les points d'eau filtrés : absence de fuite, désinfection quotidienne, respect de la durée...</p>	<p>Direction EOH/EMH</p>
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Suivi du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Constituer une cellule « eau » <input type="checkbox"/> Réunir la cellule au moins annuellement <input type="checkbox"/> Mettre à jour le carnet sanitaire 	<p>La cellule « eau » (ou autre appellation) permet de s'assurer, au cours de réunions régulières du suivi du réseau et de la mise à jour du carnet sanitaire.</p> <p>Cette cellule sera interpellée en cas de non-conformité.</p> <p>Proposition de composition :</p> <p>Représentants de la direction (qualité, achat, direction des soins...)</p> <p>Services techniques</p> <p>EOH/EMH</p> <p>Encadrement des services à risque (au besoin)</p> <p>Laboratoire agréé</p>	<p>Cellule « eau »</p>

*Contaminé = résultats de prélèvements d'eau (tous types) non conformes. Voir guide eau pour les seuils de non-conformité.